

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

**REQUÊTE POUR APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'UN
CONSEILLER FINANCIER**

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard de Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Le 26 mars 2010, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis une ordonnance qui, *inter alia*, a prorogé la suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale) jusqu'au 25 mai 2010, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
3. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette honorable Cour l'approbation de l'embauche d'un conseiller financier, le tout tel qu'expliqué en plus de détails ci-dessous;
4. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, la Débitrice a fait et continue de faire des efforts importants pour faire progresser sa restructuration.

5. En étroite collaboration avec le Contrôleur, la Débitrice a complété une analyse préliminaire des coûts d'achèvement des navires présentement en construction (les « **Navires** ») et a mis ces informations, ainsi que de nombreuses autres informations, à la disposition de ses principaux créanciers garantis et des clients ayant un intérêt dans les Navires;
6. Avec l'assistance du Contrôleur, la Débitrice œuvre présentement à élaborer une stratégie de restructuration visant à redémarrer ses opérations dans les meilleurs délais afin de compléter la construction des Navires;
7. Au cours des deux derniers mois, la Débitrice a été contactée par plusieurs partenaires stratégiques et/ou investisseurs financiers potentiels ayant démontré un intérêt à analyser une possible participation dans la restructuration opérationnelle et financière de la Débitrice;
8. Il est dans l'intérêt de la Débitrice qu'elle retienne les services d'un conseiller financier détenant l'expertise pertinente afin de l'assister dans l'élaboration d'une stratégie de restructuration, dans l'évaluation de son plan d'affaires, dans l'identification de partenaires stratégiques et/ou investisseurs financiers potentiels et dans la mise en place d'un processus visant à trouver de nouveaux capitaux, soit en dette ou en équité, pouvant financer la restructuration de la Débitrice;
9. La Débitrice a mis en place un processus visant à solliciter des propositions de divers conseillers financiers œuvrant sur les marchés national et international et ayant l'expertise et l'expérience nécessaires (les « **Conseillers Financiers Potentiels** »), dont NM Rothschild & Sons Canada Limitée et Rothschild Inc. (collectivement, « **Rothschild** »);
10. La Débitrice a reçu plusieurs propositions de Conseillers Financiers Potentiels et, avec l'assistance du Contrôleur, les a analysées et a rencontré en personne ou par téléconférence les représentants de chacun de ceux-ci afin d'évaluer leur expertise et expérience;
11. La Débitrice a retenu deux de ces propositions et, avec l'assistance du Contrôleur, a négocié avec les Conseillers Financiers Potentiels concernés pour bien définir l'étendue des travaux qui seraient exécutés et la structure de leur rémunération afin que celle-ci soit acceptable pour la Débitrice et le Contrôleur;
12. La Débitrice a constaté que Rothschild a une expérience approfondie en matière de restructuration, a le profil international nécessaire pour évoluer dans le secteur de la construction navale et a proposé des modalités d'embauche avantageuses. Par conséquent, la Débitrice a déterminé que Rothschild était le meilleur candidat;
13. Le 5 mai 2010 (la « **Date de Signature** »), la Débitrice et Rothschild ont conclu une entente nommant Rothschild conseiller financier de la Débitrice, laquelle comprend en

annexe une lettre d'indemnisation de la Débitrice en faveur de Rothschild (l'« **Entente** »), tel qu'il appert de l'Entente, **Pièce R-1**.

14. L'Entente prévoit notamment que Rothschild :
 - (a) Analysera la situation financière de la Débitrice;
 - (b) Révisera et analysera les stratégies opérationnelles et financières de la Débitrice;
 - (c) Conseillera la Débitrice sur la restructuration de son capital compte tenu de ses revenus projetés et des autres possibilités;
 - (d) Identifiera et fera des démarches auprès d'Investisseurs Potentiels, tant financiers que stratégiques;
 - (e) Prêtera assistance à la Débitrice dans ses négociations avec les Investisseurs Potentiels;
 - (f) Analysera, en collaboration avec le Contrôleur, toute transaction proposée et fournira un rapport à ce sujet à la Cour sur demande;
 - (g) Déterminera une fourchette de valeurs pour tout titre émis par la Débitrice dans le cadre d'une transaction;
 - (h) Conseillera la Débitrice sur les avantages et les risques liés à une transaction proposée par rapport aux alternatives à moyen et long terme;
 - (i) Participera aux rencontres du conseil d'administration de la Débitrice ou à toute autre rencontre de parties intéressées, au besoin; et
 - (j) Participera à l'élaboration d'une stratégie de vente de la Débitrice, le cas échéant.
15. Tel qu'il appert de l'Entente, **Pièce R-1**, la structure de rémunération négociée par la Débitrice prévoit le paiement d'un honoraire mensuel (les « **Honoraires Mensuels** ») et des honoraires payables conditionnellement à la clôture d'une Transaction (telle que définie dans l'Entente), le cas échéant. Cette structure est raisonnable eu égard aux circonstances et aux conditions du marché;
16. L'entrée en vigueur de l'Entente est conditionnelle à :
 - (a) L'approbation de l'Entente par la Cour rétroactivement à la Date de Signature dans un délai de deux semaines suivant la Date de Signature;

- (b) L'inclusion de Rothschild parmi les bénéficiaires de la charge administrative prenant rang *pari passu* pour les sommes dues à Rothschild à titre d'Honoraires Mensuels;
17. Les modalités de l'Entente sont raisonnables et appropriées dans les circonstances;
18. Le Contrôleur consent à l'embauche par la Débitrice de Rothschild à titre de conseiller financier suivant les modalités prévues par l'Entente, tel qu'il appert de son rapport, **Pièce R-2**;
19. L'approbation de l'Entente par la Cour est essentielle pour que la Débitrice puisse travailler de concert avec Rothschild afin que toutes les options disponibles dans les circonstances soient analysées et ainsi assurer le meilleur résultat possible pour toutes les parties intéressées;
20. La Débitrice demande respectueusement à la Cour d'approuver l'Entente et de l'autoriser à s'y conformer;
21. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ACCUEILLIR la présente Requête pour approbation de l'embauche d'un conseiller financier (la « **Requête** »);

DÉCLARER que les termes comportant des majuscules non définis dans la présente ordonnance ont le sens qui leur est donné dans l'ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») émise par l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., le 25 février 2010 à l'égard de Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »);

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser la Débitrice de tout avis supplémentaire;

APPROUVER rétroactivement au 5 mai 2010 l'entente signée par la Débitrice et NM Rothschild & Sons Canada Limitée et Rothschild Inc. (l'« **Entente** »), **Pièce R-1** et **AUTORISER** la Débitrice à s'y conformer;

DÉCLARER que seules les sommes dues par la débitrice à Rothschild à titre d'honoraires mensuels (« *Advisory Fee* », tel que défini dans l'Entente) en vertu de l'Entente (les « **Frais** ») sont garanties par la charge administrative et **DÉCLARER de bene esse** que les Frais prendront rang *pari passu* avec les autres créances bénéficiant de la charge administrative;

DÉCLARER que tout paiement à être effectué en vertu de l'Entente, **Pièce R-1**, sera valablement payé et sera opposable à toute personne incluant, sans limiter la généralité de

ce qui précède, tout syndic de faillite, séquestre, séquestre intérimaire ou créancier de la Débitrice, à toutes fins que de droit;

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel;

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 5 mai 2010

OSLER HOSKIN & HARCOURT SENCRL S.R.L.
OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Veilleux, exerçant ma profession aux Chantiers Davie Inc., 22, rue George-D.-Davie. Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Chef de la direction financière par intérim de Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente *Requête pour l'approbation de l'embauche d'un conseiller financier de la Requérante-Débitrice*;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Veilleux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À QUÉBEC, CE 5^e JOUR DE MAI 2010.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC

MICHELLE BOUCHARD

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

POUR TOUTS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC
ET POUR L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

NUMÉRO : 184436

COPIE CONFORME


Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.ca
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
courriel : marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC.** **Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
Mr. Pierre Laporte
Mr. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs d'Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com

À: MCMILLAN
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca

**Procureurs de Wärtsilä Ship
Design Norway AS, et
Wärtsilä Norway AS**

À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com

Procureurs de Cecon ASA

À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
Case Postale 242, Bureau 3700
800 Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9

**Procureurs d'Upper Lakes
Group Inc.**

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xeno Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com

À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca

**Procureurs d'Exportation et
développement Canada**

(Montréal)

LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca

(Québec)

BRISSET BISHOP s.e.n.c.
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5

**Procureurs de Comfact
Corporation**

Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com

PRENEZ AVIS que la Requête pour approbation de l'embauche d'un conseiller financier sera présentée pour décision devant l'un des juge de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), en salle 3.44, le 10 mai 2010, à 9h30 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

MONTRÉAL, le 5 mai 2010

OSLER HOSKIN & HARCOURT SENCER /s.r.l.
OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:**

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.**

Contrôleur

LISTE DE PIÈCES

- PIÈCE R-1 : Entente conclue le 5 mai 2010 par Chantiers Davie Inc., NM Rothschild & Sons Canada Limitée et Rothschild Inc.
- PIÈCE R-2 : Rapport de Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, contrôleur de Chantiers Davie Inc.

MONTREAL, le 5 mai 2010

OSLER HOSKIN & HARCOURT SENCRL/s.r.l.
OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

No: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les
arrangements avec les créanciers des
compagnies*)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:**

CHANTIERS DAVIE INC.,
Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR /DELOITTE & TOUCHE
INC.;**

Contrôleur

**REQUÊTE POUR APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'UN
CONSEILLER FINANCIER**

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les
créanciers de compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36*)

LISTE DE PIÈCES

**M^e Sandra Abitan & Me Martin Desrosiers
OSLER, HOSKIN & HARCOURT**

Procureurs de la Requérante-Débitrice

1000 de la Gauchetière O., Bureau 2100

Montréal, Québec, Canada H3B 4W5

Tel.: (514) 904-5648 Téléc: (514) 904-8101

Code : BO 0323n/d: **SA4747-1112472**

No: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E

(Siégeant en vertu de la *Loi sur les
arrangements avec les créanciers des
compagnies*)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:**

CHANTIERS DAVIE INC.,

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR /DELOITTE & TOUCHE
INC.;**

Contrôleur

REQUÊTE POUR APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'UN
CONSEILLER FINANCIER

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les
créanciers de compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36*)

ORIGINAL

**M^e Sandra Abitan & Me Martin Desrosiers
OSLER, HOSKIN & HARCOURT**

Procureurs de la Requérante-Débitrice

1000 de la Gauchetière O., Bureau 2100
Montréal, Québec, Canada H3B 4W5

Tel.: (514) 904-5648 Téléc: (514) 904-8101

Code : BO 0323n/d: **SA4747-1112472**
